



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Alpes-Maritimes

Service Eau Agriculture
Forêt et Espaces naturels

**Objet : mise en œuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement –
consultation du public relative à la chasse du 04 octobre au 25 octobre 2017 inclus**

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes atteste que les projets d'arrêtés ci-dessous ont fait l'objet d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement :

1. **Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté n°2017-458 fixant la liste des animaux nuisibles et leurs modalités de destruction dans le département des Alpes-Maritimes du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018**

Pas d'observation

Lien url de publication : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Modificatif-a-l-arrete-n-2017-458-fixant-la-liste-des-animaux-nuisibles-et-leurs-modalites-de-destruction-Alpes-Maritimes-2017-2018>

Le Directeur départemental
des Territoires et de la Mer

Le Chef de Service

Walter DEPETRIS